

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 49  
Nombre de représentés : 5  
Nombre d'absents : 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

**OBJET**  
**AFFAIRE N°2025\_096\_CC\_12**  
**Proposition de dénomination de la Zone**  
**Artisanale de Le Port en "ZA Ivan**  
**Hoareau"**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 54

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
06/10/2025

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

### AFFAIRE N°2025\_096\_CC\_12 : PROPOSITION DE DÉNOMINATION DE LA ZONE ARTISANALE DE LE PORT EN "ZA IVAN HOAREAU"

Le Président de séance expose :

#### **Ivan Hoareau (1955–2020)**

Né le 29 avril 1955 à Saint-Denis de La Réunion, Ivan Hoareau fut l'un des plus éminents défenseurs des droits des travailleurs réunionnais. Il est le fils de Roland Marc Hoareau, ancien conseiller municipal portoï sur la liste de Paul Vergès (lors du premier mandat de ce dernier), et de Marie Suzette Bigot.

Après des études de Droit à Montpellier, il obtient un DESS (MASTER 2) d'aménagement et de gestion des collectivités locales à l'Université de La Réunion.

Fonctionnaire territorial dès 1981, il fût Secrétaire Général Adjoint de la mairie de Le Port, sous les mandats de Paul et de Pierre Vergès (1981-1991). Il exerça également les fonctions de Secrétaire Général de la mairie de Sainte-Suzanne sous les mandats de Lucet Langenier, puis de Maurice Gironcel (1991-1996).

En avril 1996, il a succédé à Georges-Marie Lépinay au poste de Secrétaire Général de la Confédération Générale des Travailleurs Réunionnais (CGTR) ; assurant cinq mandats successifs. Il a été membre du CESER depuis 1990. Il fût, en outre, agent du Territoire de l'Ouest détaché depuis 2010 jusqu'à son décès.

La trajectoire d'Ivan Hoareau a été marquée par un engagement constant dans les grandes mobilisations sociales de l'île :

- Contre la circulaire Peretti (1997), qui remettait en cause les droits des fonctionnaires d'outre-mer.
- Le mouvement COSPAR (2009), vaste coalition contre la vie chère et pour l'augmentation des revenus.
- Contre la loi Travail (dite El Khomri) en 2016, qui menaçait les acquis des salariés.
- En 2020, il avait été en première ligne contre la réforme des retraites.

Il a également œuvré activement à la création de la CGT-Mayotte, élargissant la solidarité syndicale à l'échelle régionale.

Ivan Hoareau était reconnu pour sa rigueur, son goût du dialogue, mais aussi sa ténacité et son pragmatisme. Il n'hésitait pas à dénoncer les freins au dialogue social :

*« Ici, 90% des entreprises ont moins de dix salariés. Elles n'ont aucune représentation syndicale. Le dialogue est donc impossible car pour dialoguer, il faut être deux. Ce tissu économique fait de microsociétés favorise une vision patrimoniale de l'entreprise. Pour le patron, les murs de l'entreprise sont à lui mais aussi les salariés. Cet état d'esprit empêche le dialogue social. »*  
(Quotidien de la Réunion, 24 juin 2005)

« On se souviendra d'un homme d'action, d'un homme de terrain, toujours à proximité des camarades de la confédération et professionnel. » (Le bureau Confédéral CGTR)

Ivan Hoareau a laissé derrière lui un héritage syndical solide, empreint de lutte sociale, de défense des plus vulnérables et de dialogue avec les institutions. Sa vie fut entièrement consacrée à l'émancipation des travailleurs réunionnais et au combat pour plus de justice sociale, d'égalité et de dignité.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/08/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 12/08/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **DÉNOMMER la Zone Artisanale de Le Port : « ZA Ivan Hoareau » ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président



Envoyé en préfecture le 07/10/2025  
Reçu en préfecture le 07/10/2025  
Publié le  
ID : 974-249740101-20251007-2025\_096\_CC\_12A-DE



**ZA Ivan Hoareau**